

Charte d'accueil en Centre Médico-Psychologique

Service public hospitalier, le Centre Médico-Psychologique assure des soins de psychiatrie sur un territoire **au plus près de la population**. Il participe à la coordination du parcours de santé du patient, notamment avec le médecin traitant.

Les soins sont **intégralement pris en charge** par l'assurance-maladie.

Du **lundi au vendredi de 9h à 18h**, nous accueillons toute personne qui rencontre un problème de santé mentale, **pour elle-même ou un proche**.

L'accueil se fait de préférence **sur rendez-vous** ; nous répondons également à toute situation **urgente ou non programmée**.

Le premier entretien est réalisé par un professionnel de santé qui **évalue la demande**.

Des rendez-vous sont ensuite programmés dans des **délais adaptés à la nécessité des soins**.

L'équipe pluriprofessionnelle assure les soins sous la responsabilité d'un psychiatre. Elle garantit la **liberté de choix du patient**.

En accord avec le patient et dans le respect de la confidentialité, nous sommes à la **disposition des proches pour toute information** utile à la prise en charge.

